



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PRÉFECTURE

Toulouse, le 13 JAN. 2020

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de l'utilité publique

Affaire suivie par : François Balanant

Téléphone : 05.34.45.38.67

Télécopie : 05.34.45.38.84

Courriel : francois.balanant@haute-garonne.gouv.fr

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

à

Madame le maire
de Saint-Sulpice-sur-Lèze

RAR n° 2009606123397

Objet : Enquête publique préalable à la délivrance des décisions administratives nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement de la canalisation de transport de gaz naturel située entre Capens et Pamiers (canalisations DN 150 et DN 80)

PJ : -Arrêté et avis interpréfectoraux d'ouverture d'enquête

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie des arrêté et avis du 8 courant, prescrivant l'ouverture de l'enquête citée en marge.

Je vous serais obligé de bien vouloir veiller à l'accomplissement des formalités qui vous incombent, à savoir :

- publier l'avis d'ouverture d'enquête ci-joint dans les locaux municipaux, aux endroits prévus à cet effet et éventuellement par tout autre procédé, au plus tard samedi 18 janvier 2020 et jusqu'à la fin de l'enquête, à savoir mercredi 4 mars 2020 ;
- mettre à la disposition du public le dossier et le registre d'enquête dès le premier jour de la consultation, soit lundi 3 février 2020 ; ceux-ci vous seront remis, contre récépissé, par le responsable du projet, Teréga, dans les prochains jours ;
- assurer les modalités d'accueil du commissaire enquêteur à l'occasion des permanences prévues par l'arrêté et l'avis ;
- à l'issue de l'enquête, tenir le registre à la disposition de Teréga, qui le remettra au commissaire enquêteur pour être clos par lui et m'adresser sous le présent timbre un certificat attestant de l'accomplissement des formalités d'affichage.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision utile au bon déroulement de cette consultation.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

DENIS OLAGNON